

Fiche technique

Ribage spécial 38

Ribé plein pour l'intérieur

Description du produit	Le ribage spécial 38 est une finition minérale avec une granulométrie maximale de 1.0 mm.
Composition	Liants: ciment blanc, chaux hydraulique Additifs: granulés et farine de chaux Adjuvants: additif de rétention d'eau, etc.
Champ d'application	Indiqué sur des supports en béton, panneaux support d'enduit, dégrossissages à base de plâtre, chaux, et ciment, crépi d'égalisation, lissages, spatulations, etc. Prétraiter les plaques de plâtre, ainsi que les plaques de séparation avec Granolan couche de fond ou Granolan pont d'adhérence combiné. Sur le béton et des supports lisses, impérativement ajouter au ribage spécial 38, 1.5 kg de Granol liant A par sac. Ce ribage est également adapté pour des locaux humides. Le ribage 38 est à peindre ou hydrophober absolument.
Consommation	par m ² env. 1.3 kg
Form de livraison	Sac à 25 kg
Traitement	Addition d'eau par sac env. 10 litres Temps de traitement env. 120 - 180 minutes Ne pas travailler en dessous de +5° C Appliquer le ribage spécial ainsi préparé à la main sur des supports porteurs, propres et secs, à l'épaisseur du grain, et le frotter ou le structurer. Pré-tremper les supports minéraux très absorbants. N'appliquer une couche de peinture qu'après séchage et carbonatation suffisants du ribage.
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits (www.granol.ch).
Stockage	Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garan-

tie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.

Elimination

Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité**Danger**

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Ciment de Portland [Cr(IV) < 0.2 ppm],

CAS-Nr. 65997-15-1, EG-Nr. 266-043-4

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit avec l'humidité très alcaline.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

